cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

Sécurité

Prévenir les incendies : le détecteur de fumée



Le détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) est un appareil qui vous permet d'être alerté(e) d'un début d'incendie dans votre logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

CDC Habitat a équipé votre logement d'un DAAF*. Vous devez veiller à son entretien et à son bon fonctionnement.

* Conformément à la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010.

L'entretien de votre détecteur de fumée

Afin de garantir une protection maximale, vous devez :

- le dépoussiérer régulièrement,
- vous assurer qu'il fonctionne correctement en appuyant directement dessus et vérifier que l'alarme sonore se déclenche,
- changer les piles lorsque celles-ci sont usées.
- procéder au remplacement de l'appareil si celui-ci est défaillant.

Votre logement devra être restitué à CDC Habitat avec un détecteur en parfait état de marche. En cas de dysfonctionnement de l'appareil, celui-ci peut vous être facturé lors de l'état des lieux de sortie.

Que faire en cas de déclenchement intempestif de l'alarme du détecteur ?

- **Assurez-vous qu'il n'y a pas de début d'incendie dans votre logement** et coupez le signal sonore (selon votre modèle, il suffit d'appuyer sur un bouton pour arrêter le signal sonore ou d'attendre que celui-ci s'arrête automatiquement).

Urgences

18 > **Pompiers**

15 > **Samu**

112 > **Urgences**

Attention

Le détecteur ne doit pas être peint.

N'utilisez pas de détergent pour le nettoyer.



NOTRE ENGAGEMENT

CDC Habitat s'engage à vos côtés pour un cadre de vie sûr et serein.

Ensemble, protégeons votre cadre de vie.

CDC Habitat – Avril 2026 – Maquette : V. Charlanne © Getty Images, Storyset - Imprimé sur du papier PEFC